N° 628

08 SEPTEMBRE 2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

JOURNAL OFFICIEL DU TERRITOIRE DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

NUMERO SPÉCIAL

J.O.W.F

SOMMAIRE ANALYTIQUE

AVIS DE CONCESSION - PROLONGATION

AVIS DE CONCESSION - PROLONGATION

I. POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM ET ADRESSE

Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna - BP 16 – Havelu - 98600 UVEA
Tél : 00 681 72 27 27
Point(s) de contact : Monsieur le Préfet Administrateur Supérieur des Îles Wallis et Futuna
Adresse principale : http://www.wallis-et-futuna.gouv.fr
Adresse du profil acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : http://www.marches-publics.gouv.fr/

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues
Le ou les points de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées
par voie électronique à l'adresse : http://www.marches-publics.gouv.fr/
à l'adresse suivante : Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna - BP 16 – Havelu - 98600 UVEA
Point(s) de contact : Cellule Marchés publics, BP 16 – Havelu - 98600 UVEA
Téléphone : (+681)72 11 16
Courriel : marches-publics@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr,
Adresse internet : http://www.wallis-et-futuna.gouv.fr
Adresse du profil d'acheteur : http://www.marches-publics.gouv.fr/

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autre type : Territoire des Îles Wallis et Futuna

I.5) ACTIVITE PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

II. OBJET

II.1) ETENDUE DU MARCHE

II.1 .1) **Intitulé**
Concession de service public pour l'exploitation de services aériens réguliers entre l'aéroport de Wallis-Hihifo et l'aéroport de Futuna – Pointe Vele

II.1.2) **Code CPV principal**
Mots descripteurs : Délégation de service public
Descripteur principal : 60400000-2 Services de transport aérien
60410000-5 Services de transport aérien régulier

II.1.3) **Type de marché**
Services

II.1.4) **Description succincte**
Convention de délégation de service public pour l'exploitation, à compter du 1er janvier 2024, de services aériens réguliers et non réguliers entre l'aéroport de Wallis-Hihifo et de l'aéroport de Futuna-Pointe Vele.
Conclu en application des dispositions du décret 57-818 du 22 juillet 1957 fixant les règles générales applicables aux marchés passés au nom des groupes de territoires, territoires et provinces d'outre-mer.
Le montant indiqué au II.1.5) est exprimé en euros TTC, soit 2.6 milliards de Francs CFP, valeur août 2022 et correspond au montant estimé des services à réaliser par le délégataire sur la durée du contrat.

VI RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS

08 septembre 2022

VI.1) REFERENCE DE L'AVIS ORIGINAL

JOWF n°623 – numéro spécial du 18 août 2022.

VII MODIFICATIONS

VII.1) INFORMATION A RECTIFIER OU A RAJOUTER

VII.1.1) MOTIF DE LA MODIFICATION

Modification des informations originales fournies par l'autorité concédante : modification de la date limite de réception des offres.

V.II.2) TEXTE A RECTIFIER DANS L'AVIS ORIGINAL

Numéro de section : IV.2.2

Au lieu de :
Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres le 19 septembre 2022 – 12h00 (heure de Wallis et Futuna)

Lire :
Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres le 03 octobre 2022 – 12h00 (heure de Wallis et Futuna)

VI.3) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les candidats peuvent télécharger les documents de la consultation (procédure ouverte) sur le profil d'acheteur (https://www.marches-publics.gouv.fr/) – pour les modalités de réponse, se référer aux documents du marché (dossier de consultation). Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique, notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications. L'accès à ce site est libre et gratuit.

VI.4) PROCEDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours et des procédures de médiation :

Tribunal administratif des îles de Wallis et Futuna, BP 600, Mata'Utu - 98600 WALLIS Tel.: 00 (681) 72.14.85 Fax.: 00 (681) 72.14.86, Courriel : tamatautu@mail.wf

TARIFS DES ABONNEMENTS

Prix de vente au numéro ....500 Fcfp

Voie ordinaire

WALLIS : 6 mois ....3 300 Fcfp
et FUTUNA : 1 an ....6 600 Fcfp

Voie aérienne

Nouvelle-Calédonie : 6 mois ....7 600 Fcfp
Fidji : 1 an ....11 200 Fcfp
Métropole : 6 mois ....7 400 Fcfp
Etranger : 1 an .... 14 800 Fcfp

INSERTIONS ET PUBLICATIONS

Insertion ....800 Fcfp/la ligne
Insertion de déclaration d'association ....7 000 Fcfp
Les abonnements et sommes dues à divers titres sont payables d'avance à la Direction des Finances Publiques de Mata-Utu.
Les chèques postaux et bancaires doivent être libellés au nom du : Directeur des Finances Publiques du Territoire

Téléphone : (681) 72.11.00 – Internet : http://wallis-et-futuna.pref.gouv.fr/Nos-publications/Publications-administratives/Journal-Officiel-de-Wallis-et-Futuna-JOWF